

LES PATRIMOINES DES LYCÉES EN NOUVELLE-AQUITAINE

1^{ER} MAI 1802

LOI INSTITUANT TROIS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS :
LES ÉCOLES PRIMAIRES ET LES ÉCOLES
SECONDAIRES D'UN CÔTÉ ET EN PARALLÈLE LES
LYCÉES POUR LA FORMATION DES ÉLITES DÈS LE
PLUS JEUNE ÂGE.

1880

LOI CRÉANT DES ÉCOLES MANUELLES
D'APPRENTISSAGE : EN QUÊTE DE DIVERSIFICATION
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, EN PARTICULIER
TECHNIQUE.

LOI CAMILLE SÉE AUTORISANT LES FILLES À ACCÉDER
AUX LYCÉES : VERS LA DÉMOCRATISATION DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU SEIN DES LYCÉES.

25 JUILLET 1919

LOI ASTIER CRÉANT LES ÉCOLES NATIONALES
PROFESSIONNELLES (LYCÉES TECHNIQUES).

1930

GRATUITÉ DU CYCLE SECONDAIRE DES LYCÉES POUR
LIMITER LA LOGIQUE DE CLASSE INDUITE PAR LES
DEUX VOIES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

1957

MIXITÉ IMPOSÉE À TOUS LES LYCÉES NEUFS
(GÉNÉRALISÉE À TOUS APRÈS 1968).

2 AOÛT 1960

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLES : RÉFORME DES
LYCÉES AGRICOLES.

1963

CRÉATION DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE PRIVANT PROGRESSIVEMENT LES
LYCÉES DES CLASSES DU PREMIER CYCLE.

11 JUILLET 1975

LOI HABY INSTAURANT UN COLLÈGE UNIQUE POUR
TOUS ENTRE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LE LYCÉE :
ACHÈVEMENT DE L'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE.

1983

LOIS DE DÉCENTRALISATION DE LA GESTION DES LYCÉES
AUX RÉGIONS, EFFECTIVES AU 1^{ER} JANVIER 1986.

Lieux d'éducation, de vie, les lycées ont aujourd'hui plus de deux siècles d'existence. Du couvent réaménagé jusqu'aux établissements haute qualité environnementale (HQE), une architecture spécifique s'est construite progressivement. Alors que les Régions assurent depuis plus de 30 ans la gestion des lycées publics, cette exposition met en lumière comment, à chaque époque, architectes et pédagogues inventent ces lieux de transmission du savoir. Mieux connaître ce patrimoine permet de faire rimer préservation, rénovation et innovation, afin que l'architecture des lycées participe à la réussite des jeunes.

**CETTE EXPOSITION A ÉTÉ
RÉALISÉE PAR LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE,
SERVICE PATRIMOINE
ET INVENTAIRE.**

PHOTOGRAPHIES

Sauf mention contraire, les clichés ont été réalisés par les photographes du Service Patrimoine et Inventaire : Adrienne Barroche, Gilles Beauvarlet, Raphaël Jean, Philippe Rivière, Christian Rome. ©Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du Patrimoine Culturel.

CONCEPTION GRAPHIQUE

www.iti-communication.com

**LYCÉE BERNARD-PALISSY
D'AGEN**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

PLUS DE 200 ANS D'HISTOIRE

DEUX VOIES D'ENSEIGNEMENT

La loi générale sur l'instruction publique (1^{er} mai 1802) institue trois types d'établissements : les écoles primaires, les écoles secondaires établies par des communes – appelées collèges dans les décrets de 1808 et 1815 – et les lycées financés par l'État qui accueillent les meilleurs élèves dès les classes élémentaires. Deux voies d'enseignement parallèles sont ainsi créées selon des critères de distinction sociale et culturelle. Basé sur l'apprentissage des humanités, l'enseignement secondaire dispensé dans les lycées est destiné à former les élites masculines. Il prépare une partie de ses élèves au baccalauréat, indispensable pour rentrer dans une faculté ou une école du gouvernement. L'internat, la discipline militaire, l'uniforme et le programme structuré en classes successives validant des niveaux d'étude en constituent le cœur.

Les lycées se développent par phase : 36 établissements de garçons existent ainsi en 1810, 56 en 1850, 83 en 1870 après une nouvelle expansion sous le Second Empire, puis 111 en 1900 et seulement 135 en 1939.

LA DÉMOCRATISATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT

Dans un contexte d'expansion de la laïcité et de démocratisation de l'enseignement, défendues par le ministre Jules Ferry, la loi du 21 décembre 1880, portée par le député Camille Sée, ouvre aux filles l'accès à l'enseignement secondaire. Parallèlement à cette démocratisation, on assiste à une diversification de l'enseignement, grâce notamment au développement des écoles nationales professionnelles (futurs lycées techniques). Cadrée par la loi Astier de 1919, la filière technique est rattachée au ministère de l'instruction publique et dotée en 1925 de fonds propres grâce à la création d'une taxe d'apprentissage. Nommé conseiller du ministère, l'architecte Paul Guadet est un constructeur avisé d'établissements qui deviennent de véritables références : écoles d'horlogerie de Besançon (1925-1931), de lunetterie de Morez (1927-1931) et de coutellerie de Thiers (1926-1931). Le même développement s'observe ensuite dans les lycées agricoles règlementés par la loi de 1960 et le décret de 1961.

L'UNIFICATION DU SYSTÈME

Dès la Belle Époque, les partisans de l'école unique condamnent l'existence de la double voie d'enseignement. Souhaitée par les ministres Édouard Herriot en 1926 et Jean Zay, l'unification du système s'achève définitivement avec la loi Haby du 11 juillet 1975 : un collège unique est instauré pour tous, entre le primaire et le lycée. Après la classe de troisième, tous les établissements scolaires sont désormais appelés « lycées ».

2

DE NOUVEAUX ENJEUX

La seconde moitié du 20^e siècle est marquée par le baby-boom et le besoin d'une main d'œuvre plus instruite, poussant à rendre, en 1959, l'école obligatoire jusqu'à 16 ans. Ces facteurs entraînent une augmentation significative du nombre de lycéens, qui triple entre la fin des années 1940 et 1961. Afin d'accueillir ces élèves, de nombreux lycées sont construits.

La loi de décentralisation de 1986, confiant aux Régions la gestion des lycées, ouvre une nouvelle phase de l'histoire de ces établissements scolaires. Aujourd'hui, 200 000 lycéens scolarisés dans les 300 lycées de Nouvelle-Aquitaine bénéficient chaque année de l'investissement de la Région, autant par les constructions nouvelles, l'entretien des bâtiments existants, que par le développement d'une nouvelle politique d'accueil et d'éducation, répondant aux enjeux du lycée du futur.

LYCÉE EDMOND-PERRIER DE TULLE



LES PRÉMICES : LE LYCÉE, "MASSE DE GRANITE" DE LA RÉPUBLIQUE

Conçu par Napoléon I^{er} pour être une des six « masses de granite » fondant la jeune République, à l'instar des préfets, de la Banque de France, de la Légion d'Honneur, du franc et du code civil, le lycée est créé par la loi du 11 floréal de l'an X (1^{er} mai 1802). Remplaçant les écoles centrales, c'est un établissement d'excellence, qui doit permettre à l'État de contrôler la formation des élites civiles et militaires du régime.

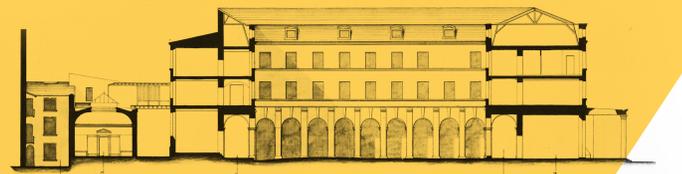
Jusqu'au milieu du 19^e siècle, les lycées s'installent dans des établissements existants : couvents ou collèges de congrégations religieuses confisqués à la Révolution. Face à l'imperfection des aménagements, parfois jugés insalubres, le Conseil Royal de l'Instruction promulgue en 1843 une loi qui fixe les premières recommandations sur les conditions générales d'installation.

À partir de 1861, l'État élabore les principes d'une architecture spécifique à partir d'un programme déterminé, tout en laissant libre cours à l'expression des architectes.

LYCÉE IMPÉRIAL DE BORDEAUX

Échelle de 1/1000 pour 1/10

Coupe et élévation suivant la ligne brisée C.D.



Dessiné par le comte de la Roche-Aymon de la Roche-Aymon en 1802

LYCÉE MONTAIGNE, BORDEAUX

©Archives nationales

L'ancien Collège jésuite de la Madeleine datant du 16^e siècle, devenu caserne puis hôtel de ville de 1791 à 1835, puis de nouveau caserne, est reconstruit par l'architecte Charles Burguet en 1877. Les travaux sont poursuivis par Marius Faget. Le nouveau lycée est inauguré en 1880.

3

1802

1843

1861

LYCÉE LOUIS-BARTHOU, PAU (1640)

Le lycée actuel est en partie abrité dans ces bâtiments édifiés en 1640 pour le collège des Jésuites.



Photo © Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel / Michel Dubau

LYCÉE GAY-LUSSAC, LIMOGES (1767)

Le lycée est implanté dans un collège d'Ancien Régime, dont la façade date de 1767.



Photo © Philippe Rivière

UNE ARCHITECTURE DÉDIÉE À LA PÉDAGOGIE

À

partir de 1860, puis grâce à l'action de Jules Ferry sous la III^e République, le ministère de l'Instruction publique guide les programmes de construction. Il sollicite notamment les architectes diocésains, alors chargés par l'État de l'entretien et de la construction des édifices religieux. Les plans s'inscrivent dans le courant du *rationalisme* : doctrine fonctionnelle qui privilégie la circulation de l'air, de la lumière et l'emploi des matériaux régionaux.

La place prépondérante des cours d'honneur et des chapelles est remise en question en 1891 : la cour ne doit plus empiéter sur l'espace récréatif dévolu aux lycées, tandis que la chapelle, auparavant visible depuis l'extérieur de l'établissement, devient une simple pièce à l'intérieur des bâtiments.

“

Autrefois, l'école était une prison ; aujourd'hui l'on rêverait d'en faire un jardin. On y a fait pénétrer à longs flots le grand air et la grande lumière ; on cherche à en rendre les murailles instructives et souriantes. Nous voulons tout cela, messieurs, pour les petites classes de nos lycées. Nous leur donnerons tout cela ; j'en prends ici l'engagement devant les mères qui m'entendent...

”

Jules Ferry,

Discours à la distribution des prix du Concours général, 4 août 1880.

1860

1891

LYCÉE PIERRE-BOURDAN DE GUÉRET (1876-1880)

Charles Laisné, architecte diocésain, suit à Guéret les dispositions hygiénistes en vigueur : éclairage unilatéral par les baies des façades pour les salles de classe, double aération pour le réfectoire et les dortoirs.



Photo : Philippe Rivière



Photo : Adrienne Barroche

LYCÉE BERNARD-PALISSY D'AGEN (1888-1893)

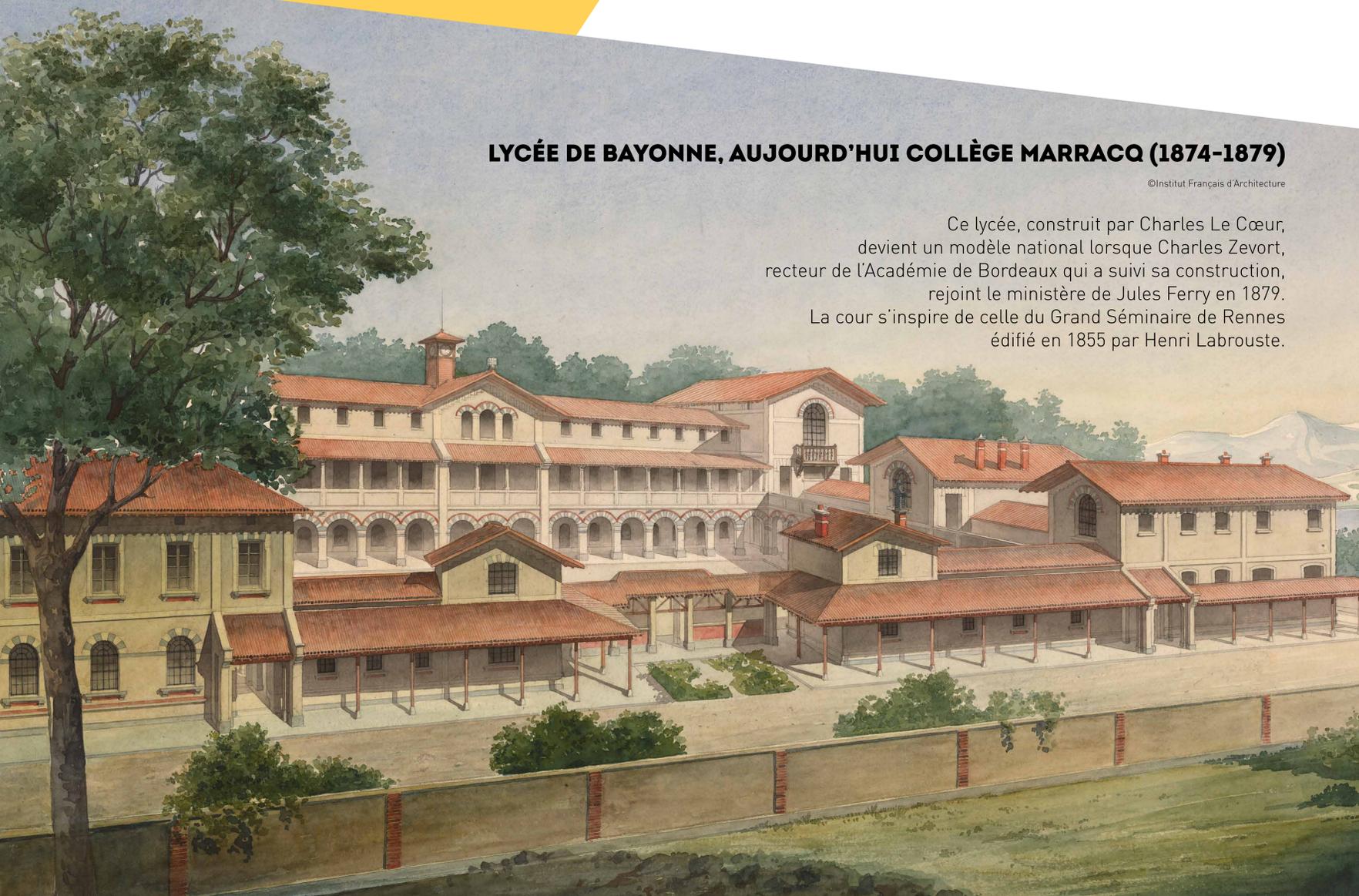
L'architecte Alexandre Lhéritier dessine ici un ensemble organisé autour de cours bordées de galeries. Les murs percés de grandes baies sont parés de pierre calcaire et sont rythmés par des jeux de briques rouges de Toulouse.

4

LYCÉE DE BAYONNE, AUJOURD'HUI COLLÈGE MARRACQ (1874-1879)

©Institut Français d'Architecture

Ce lycée, construit par Charles Le Cœur, devient un modèle national lorsque Charles Zevort, recteur de l'Académie de Bordeaux qui a suivi sa construction, rejoint le ministère de Jules Ferry en 1879. La cour s'inspire de celle du Grand Séminaire de Rennes édifié en 1855 par Henri Labrousse.



MODERNISATION ET DÉMOCRATISATION

Tout au long des 19^e et 20^e siècles, le contenu des programmes scolaires est modernisé. Ainsi, l'enseignement de la gymnastique est rendu obligatoire par décret du 3 février 1869. D'autre part, une réflexion est faite sur un parcours plus professionnel en conservant un enseignement commun à tous.

Dans un contexte d'expansion de la laïcité et de démocratisation de l'enseignement, l'accès à l'enseignement secondaire est ouvert aux filles par la loi Camille Sée du 21 décembre 1880, retirant à l'Eglise le monopole de leur formation. L'augmentation de la création de lycées à cette période est ainsi plus significative pour les filles, passant de 16 établissements en 1887 en France à 172 en 1939. Elles n'auront accès à la préparation du baccalauréat qu'en 1924.

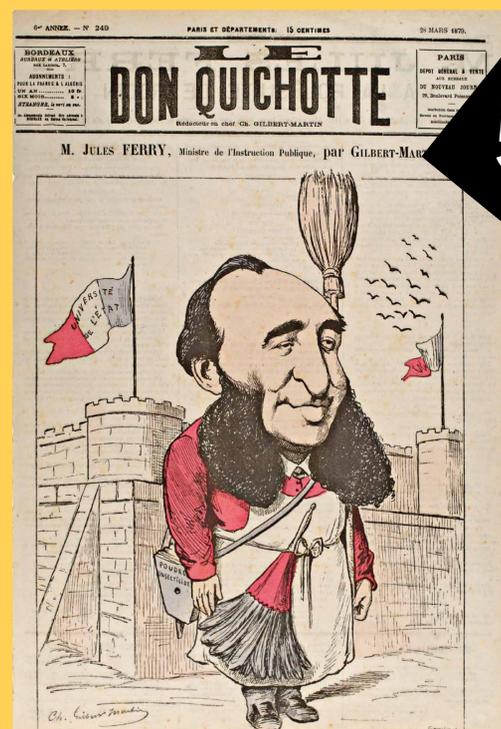
“
**De l'air dans l'école !
De l'air dans les poitrines !
De l'air dans les programmes !**
”

3^{ème} Congrès d'hygiène scolaire, 1911.

Depuis les années 1930, face à la croissance des effectifs du second degré et au constat de générations de diplômés sans emploi, Jean Zay, ministre de l'Instruction publique réforme en profondeur le système éducatif selon les principes de la démocratisation et de l'orientation. Ainsi, l'augmentation constante du nombre de lycéens fait évoluer l'architecture scolaire pour répondre aux besoins d'une société en perpétuelle mutation.

Depuis les années 1930, face à la croissance des effectifs du second degré et au constat de générations de diplômés sans emploi, Jean Zay, ministre de l'Instruction publique réforme en

profondeur le système éducatif selon les principes de la démocratisation et de l'orientation. Ainsi, l'augmentation constante du nombre de lycéens fait évoluer l'architecture scolaire pour répondre aux besoins d'une société en perpétuelle mutation.



JULES FERRY, PORTRAIT SATIRIQUE, DON QUICHOTTE, N°249, 28 MARS 1880

©munae-collections

**1869
1880**

**LYCÉE DE JEUNES FILLES,
ACTUEL COLLÈGE MAROUZEAU
À GUÉRET**

Carte postale

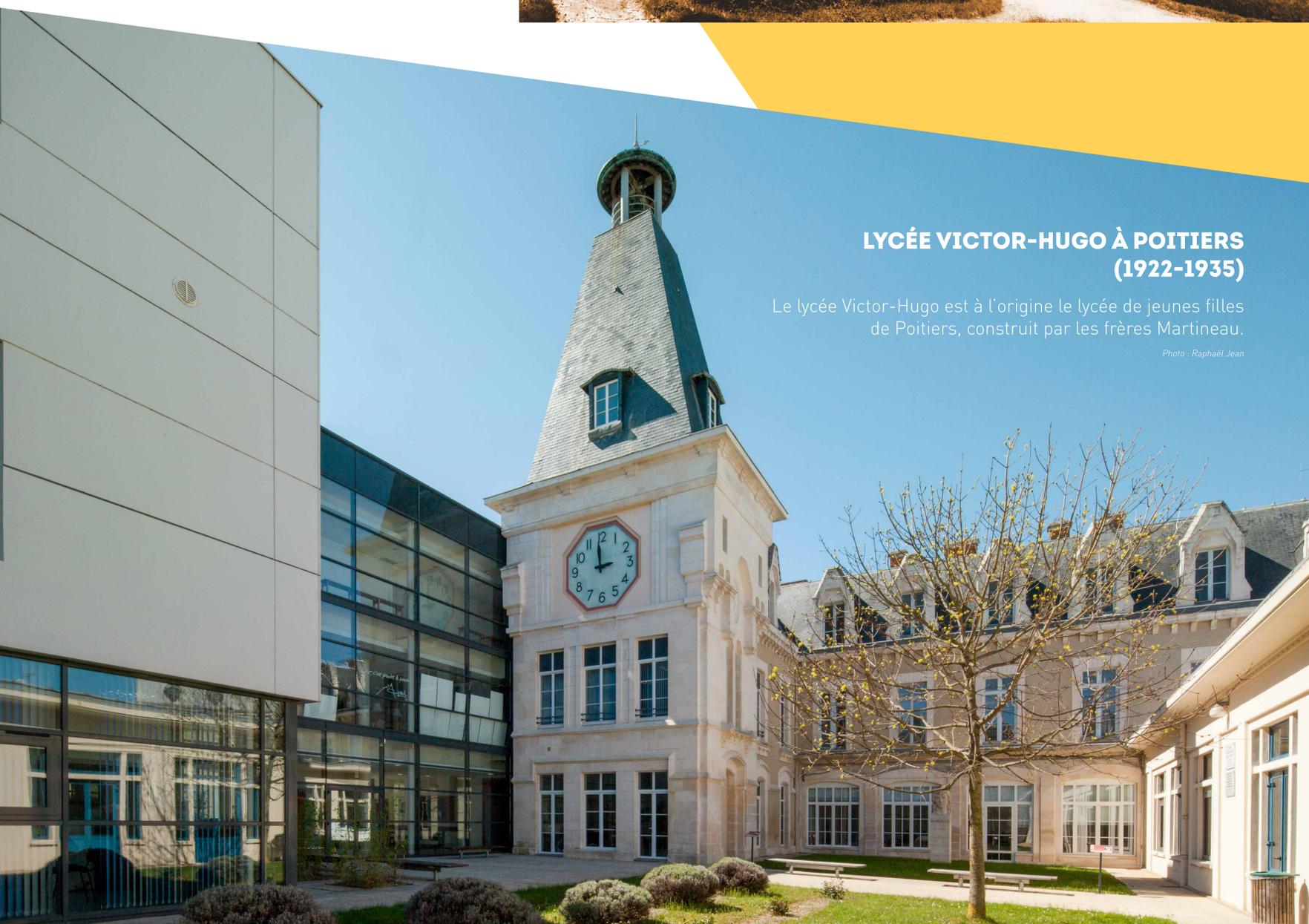
©Archives départementales de la Creuse. 48 Fi_929



**LYCÉE VICTOR-HUGO À POITIERS
(1922-1935)**

Le lycée Victor-Hugo est à l'origine le lycée de jeunes filles de Poitiers, construit par les frères Martineau.

Photo : Raphaël Jean



À L'ORIGINE DES LYCÉES TECHNIQUES LES ÉCOLES NATIONALES PROFESSIONNELLES (ENP)

Créé par la loi du 11 décembre 1880, l'enseignement technique en France débute avec quatre écoles-modèles. Ces établissements forment aux métiers de l'industrie. En 1883, lors de la pose de la première pierre de l'école-modèle de Vierzon, Jules Ferry précise :

“
Ces écoles ont un but déterminé : elles se proposent de former des contremaîtres, des sous-officiers pour l'armée du travail ; ici, nous voulons préparer des soldats pour cette armée.
”

En 1960, il y a 29 ENP : 21 de garçons, 6 de filles et 2 mixtes dans le secteur de l'horlogerie. Deux sont en Nouvelle-Aquitaine : Égletons (Corrèze) et Limoges (Haute-Vienne).

6



LYCÉE TURGOT LIMOGES (1895-1932)

En 1895, Limoges, ville industrielle en plein essor avec la porcelaine et la chaussure, se dote d'une École pratique de Commerce et d'Industrie qui forme essentiellement des techniciens.

Son agrandissement, confié dès 1907 par le maire François Chénieux à Jules Godefroy, ne sera achevé qu'en 1932. L'année suivante, elle devient ENP. L'apparence extérieure des bâtiments mêle à l'esthétique industrielle (pierres et briques) des ornements qui rappellent ceux des édifices publics de la ville.

LYCÉE PIERRE-CARAMINOT, ÉGLETONS (1933)

Construite en 1933 sous l'impulsion de Charles Spinasse, maire d'Égletons et rapporteur du budget de l'enseignement technique, l'école devient un lycée en 1960. L'architecte Robert Danis dessine une école de plein air. Les bâtiments (ateliers, stade, salle de spectacle...), répartis sur des terrasses, témoignent de l'évolution des matériaux à partir des années 1930 : structure en béton armé et parement en pierre locale, ici le granit d'Eyrein.

1880

1895

1933



Photo : Philippe Rivière

DU PLUMIER AU SPECTROSCOPE LES OBJETS EN APPUI DU SAVOIR

L'enseignement au lycée s'appuie sur un ensemble d'objets variant selon les programmes et les époques, du plumier à la tablette tactile. Collections de moulages d'œuvres d'art des cours de dessin ou prestigieuses collections scientifiques, ces objets dédiés à l'enseignement sont emblématiques du patrimoine scolaire.

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, l'enseignement de la physique suit les grandes avancées de cette science notamment grâce aux savants français. Les instruments des cabinets de physique des lycées sont réalisés par des maisons spécialisées, qui travaillent aussi avec les scientifiques comme Arago ou Fresnel. Le rayonnement et la réputation de ces constructeurs (Soleil, Ruhmkorff ou Ducretet) sont tels qu'on retrouve leurs instruments dans des collections étrangères.

Il en est de même pour l'histoire naturelle, dont l'enseignement est au 19^e siècle associé à celui des sciences physiques.

En Nouvelle-Aquitaine, les collections pédagogiques anciennes des lycées Guez-de-Balzac d'Angoulême, Bertran-de-Born de Périgueux et Louis-Barthou de Pau sont ainsi protégées au titre des Monuments Historiques. Nul doute que d'autres trésors restent à découvrir.



7



COLLECTION DE SCIENCES NATURELLES DU LYCÉE CAMILLE-GUÉRIN (POITIERS)

Photo : Christian Rome



INSTRUMENTS D'ÉLECTROSTATIQUE DU LYCÉE BERTRAN-DE-BORN DE PÉRIGUEUX

© Francis Gires, ASEISTE

COLLECTION D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE DU LYCÉE GUEZ-DE-BALZAC D'ANGOULÊME

© Association des amis du patrimoine de Guez/ Christine Baier



19^e S
20^e S